



EN BREF :

- Champ d'orge dévasté par des vers gris dans la région des Laurentides.
- Traitements insecticides homologués pour les céréales.

CHAMP D'ORGE DÉVASTÉ PAR DES VERS GRIS DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES

État de la situation

Des dommages importants causés par des vers gris ont été rapportés, il y a 2 jours, dans un champ d'orge de la région des Laurentides, à Kiamika. Des dommages localisés, qui semblent avoir été causés par des vers gris, ont aussi été rapportés au début de la semaine en Montérégie-Ouest, en bordure d'un champ de maïs.

Le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ vient de confirmer que les larves du ver gris qui s'attaquent au champ d'orge ne sont pas celles du ver-gris noir, mais celles d'une espèce du genre *Euxoa*. Les chenilles seront mises en élevage jusqu'à l'émergence des papillons afin de préciser l'espèce en cause.

Il est rare que des vers gris causent des dommages importants dans les cultures de céréales à paille. Plusieurs espèces peuvent causer occasionnellement des dommages. Certaines passent l'hiver au Québec dans le sol à l'état larvaire. Elles sont donc les premières à causer des dommages au printemps, dès que la température dépasse 10 °C. Le ver-gris noir est un ravageur qui pond ses œufs au printemps et c'est pourquoi les dommages qu'il peut causer sont plus tardifs.

Afin d'identifier les espèces coupables, nous demandons la collaboration des conseillers et des producteurs pour informer le RAP (claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca) et le responsable régional du RAP de votre région de la découverte d'autres infestations et pour faire parvenir des échantillons de larves au Laboratoire de diagnostic en phytoprotection.

Pour connaître le nom et les coordonnées de votre responsable régional, veuillez cliquer sur le lien qui suit : http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/GC/Responsables_regionaux_GC_MAPAQ.pdf.

Seuil d'intervention

Il n'existe pas de seuil d'intervention connu contre les vers gris dans la culture des céréales au Québec

Traitements insecticides foliaires

La stratégie d'intervention qui consiste à dépister les dommages et à intervenir seulement en cas de besoin avec la pulvérisation d'un insecticide est la pratique la plus rentable pour lutter contre les vers gris. La liste des insecticides homologués contre le ver-gris noir est présentée dans le tableau qui suit.

Peu importe les produits utilisés :

- Ils sont peu efficaces contre les derniers stades larvaires. Il est donc nécessaire de dépister les champs dès l'apparition des premiers dommages et d'intervenir avant que la majorité des larves n'atteignent une longueur de plus de 25 mm.
- Les interventions réalisées en soirée ou durant la nuit sont les plus efficaces parce que les larves sont surtout actives en surface durant la nuit.

Toxicité pour les abeilles

La dose de chlorpyrifos prescrite contre les vers gris est **extrêmement toxique pour les abeilles**. Ce traitement correspond à 109 fois la dose létale nécessaire (DL_{50}) pour tuer une abeille pendant le passage du pulvérisateur. La cyperméthrine est le produit homologué le moins toxique, avec une valeur de 0,8 fois la dose létale nécessaire.

En conséquence, si vous envisagez de faire un traitement contre les vers gris :

- Prévenez les apiculteurs qui ont des ruches à moins de 5 km des champs où vous prévoyez faire un traitement. Le produit doit avoir séché avant que les abeilles ne recommencent à butiner sur les plantes exposées.
- Les traitements effectués avant 7 h ou après 19 h comportent moins de risques pour les abeilles et sont aussi plus efficaces contre les vers gris qui sont des ravageurs nocturnes.

Insecticides homologués en traitements foliaires contre les vers gris dans la culture des céréales (avoine, blé, orge)

Groupe	Matière active	Nom commercial	Délai avant récolte (jours)	Délai de réentrée (heures)	Indices IRPeQ		
					Environnement (IRE)	Santé (IRS)	
1A	Carbaryl	SEVIN 50W	14	24	121	265	
1B	Chlorpyrifos	LORSBAN 4E	60	24	449	148	
		CITADEL 480 NEC					
		NUFOS 4E					
		PYRINEX 480 EC					
3	Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	21	24	212	130	
	Deltaméthrine	DECIS 5 CE	40	12	72	15	
		DECIS FL					
	Perméthrine	AMBUSH 500 EC	Aucun	Aucun	24	214	139
		PERM-UP			12		
		POUNCE 340 EC POUNCE			24		



Texte rédigé par :

Claude Parent avec la collaboration de Julie Breault et d'André Rondeau

Coordonnées du groupe de travail :

http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/GC/Collaborateurs_Legionnaire-vergris2012.pdf

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 – Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 03 – grandes cultures – 18 mai 2012

